

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fourmureau  
CS 40107  
69440 MORNANT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Délibération n° CC-2023-060

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE



L'an deux mille vingt-trois

Le quatre juillet à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 28 juin 2023

**Nombre de membres :**

En exercice 37

Présents 29

Votes 33

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Denis LANCHON, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Véronique MERLE, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Cyprien POUZARGUE, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Fabien BREUZIN, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET, Bernard CHATAIN

**PROCURATIONS :**

Jean-Pierre CID donne procuration à Bruno FERRET  
Magali BACLE donne procuration à Françoise TRIBOLLET  
Stéphanie NICOLAY donne procuration à Yves GOUGNE  
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Jean-Luc BONNAFOUS

Rapporteur : Monsieur Olivier BIAGGI, Vice-Président délégué à la Petite Enfance, à l'Enfance et à la Jeunesse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 du 1<sup>er</sup> juin 2021 et notamment sa compétence en matière de Petite enfance,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Solidarités et Vie sociale » du 6 juin 2023,

Vu le bilan 2022 des crèches intercommunales déléguées à l'association ACOLEA, présenté par Madame Bouveret, Cadre comptable et Madame Fischer, Directrice du Pôle Petite Enfance, au Conseil communautaire de la Copamo le 4 juillet 2023,

Une partie de la compétence Petite Enfance de la Copamo, la gestion des 10 crèches intercommunales (177 berceaux), est déléguée à l'association ACOLEA (ex SLEA) par une délégation de service public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette délégation a été renouvelée par la délibération n° 078/18 du Conseil Communautaire du 25 septembre 2018 pour une période de 5 ans.

Le délégataire doit, selon l'article L1411-3 du CGCT, présenter chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il s'appuie sur des rencontres régulières entre techniciens garantissant le suivi des actions et des places à attribuer au fil de l'année.

Cela permet d'appréhender concrètement les projets et les taux d'occupation réalisés par ACOLEA tout au long de l'année, et d'en évaluer leurs résultats et leur pertinence, pouvant donner lieu à des échanges afin d'envisager des adaptations au contrat de DSP.

**PETITE ENFANCE**

\*\*\*\*\*

**Présentation du  
rapport annuel 2022  
d'ACOLEA**

Ce rapport est aussi un moyen d'instaurer un dialogue permanent avec le délégataire permettant une approche détaillée de l'activité des crèches intercommunales sur le territoire.

Pour 2022, le taux d'occupation des 10 crèches du territoire a augmenté par rapport à 2021, passant ainsi de 68,96 en 2021 à 71,35 % en 2022. Les crèches intercommunales ont ainsi accueilli 466 enfants contre 547 en 2021 (dont 6 enfants porteurs de handicap) ce qui représente 408 familles du territoire.

Impacts liés à la COVID-19 sur le début d'année 2022 :

- 21 jours cumulés de fermeture
- 36 jours où la capacité a été réduite
- 28 jours où l'amplitude d'ouverture a été réduite

Impacts liés à la pénurie de professionnels :

- 10 jours où la capacité a été réduite
- 7 jours où l'amplitude d'ouverture a été réduite

67 salariées assurent au quotidien l'accueil des enfants et la gestion administrative et comptable de ces 10 structures.

Il est à souligner, comme depuis de nombreuses années, le très bon travail et les bonnes relations entre ACOLEA et la Copamo, entretenus par des rencontres régulières entre l'association, le Vice-président en charge de la Petite Enfance, la coordinatrice Petite Enfance et le coordinateur Enfance Jeunesse de la Copamo.

De plus, on peut noter la participation d'ACOLEA aux commissions d'attribution des places en crèche.

Par ailleurs, un partenariat avec le LAEP Planète familles de la Copamo a été mis en place avec la participation de 5 professionnelles des différentes structures.

Le résultat global de l'année 2022 pour l'ensemble des structures d'accueil de la Copamo est largement déficitaire -232 785€ (- 162 523 € en 2021).

Pour 2023, les perspectives d'ACOLEA sont :

- Continuer à améliorer l'activité et augmenter les taux d'occupation
- Continuer à accueillir les jeunes enfants dans toutes les structures dans les meilleures conditions possibles
- Continuer à offrir un service de proximité en milieu rural, construit autour de projets permettant à chaque enfant et chaque famille de trouver sa place
- Proposer de nouveaux axes de travail en lien avec l'environnement et la dimension éco-responsable
- Améliorer les résultats financiers

L'association ACOLEA, gestionnaire des crèches intercommunales, représentée par Mme Bouveret, Cadre comptable et Mme Fischer, Directrice du Pôle Petite Enfance, a présenté en séance du Conseil communautaire du 4 juillet 2023, une synthèse de son bilan pour l'année 2022.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**  
Transmis en  
Préfecture le 13.07/23  
Notifié ou publié  
le 13.07/23  
Le Président

**PREND ACTE** du rapport concernant le bilan annuel 2022 de la délégation de service public Petite Enfance présenté par ACOLEA.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

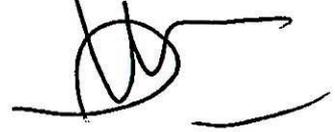
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois suivant sa publication

Pour copie certifiée conforme.

PUBLIE LE 13 JUILLET 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Le Président,  
**Renald PFEFFER**





# ACOLEA sur la COPAMO



**Association de type loi 1901, à but non lucratif, acolea regroupe cinq secteurs d'activités distincts : l'inclusion sociale, la protection judiciaire de la jeunesse, le médico-social, la protection judiciaire de la jeunesse et le Secteur Petite Enfance (PPE).**

02/06/2023



# 10 EAJE gérés dans le cadre d'une DSP jusqu'au 31 décembre 2023 (177 berceaux au total)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

avec chacun, pour son avenir

Structures	Villes	Nombre de berceaux
Les Choupinous	Beauvallon	12
La Ribambelle	Mornant	25
Les Fifrelous	Mornant	18
A Petits Pas	Orliénas	12
Pomme Reinette	Saint-Laurent-d'Agnny	15
Trois P'tits Chats	Chabanière	24
Les P'tits Trognons	Chabanière	20
Nid d'Ange	Soucieu-en-Jarrest	18
La Cajolerie	Soucieu-en-Jarrest	21
Les Canailloux	Chabanière	12



# Impacts liés à la COVID 19

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

Le début de l'année 2022 a encore été perturbé par la Covid puisque certaines crèches ont du fermer du fait de plusieurs cas positifs recensés aussi bien chez les enfants que chez les professionnels et en application des recommandations ministérielles soit au total 21 jours cumulés de fermeture liée à la Covid,

- 36 jours où la capacité d'accueil a été réduite, et 28 jours où l'amplitude d'ouverture a été réduite (en moyenne entre 1/2h et 1h par jour pouvant aller 1 jour à 5h)



## Impacts liés à la pénurie de professionnels

Difficultés à recruter en CDD par manque de candidatures pour remplacer le personnel absent malgré la présence de 3 salariées volantes à temps plein et le recours aux agences d'intérim avec pour conséquence l'obligation ponctuellement de réduire la capacité d'accueil afin des respecter nos obligations par rapport aux taux d'encadrement.

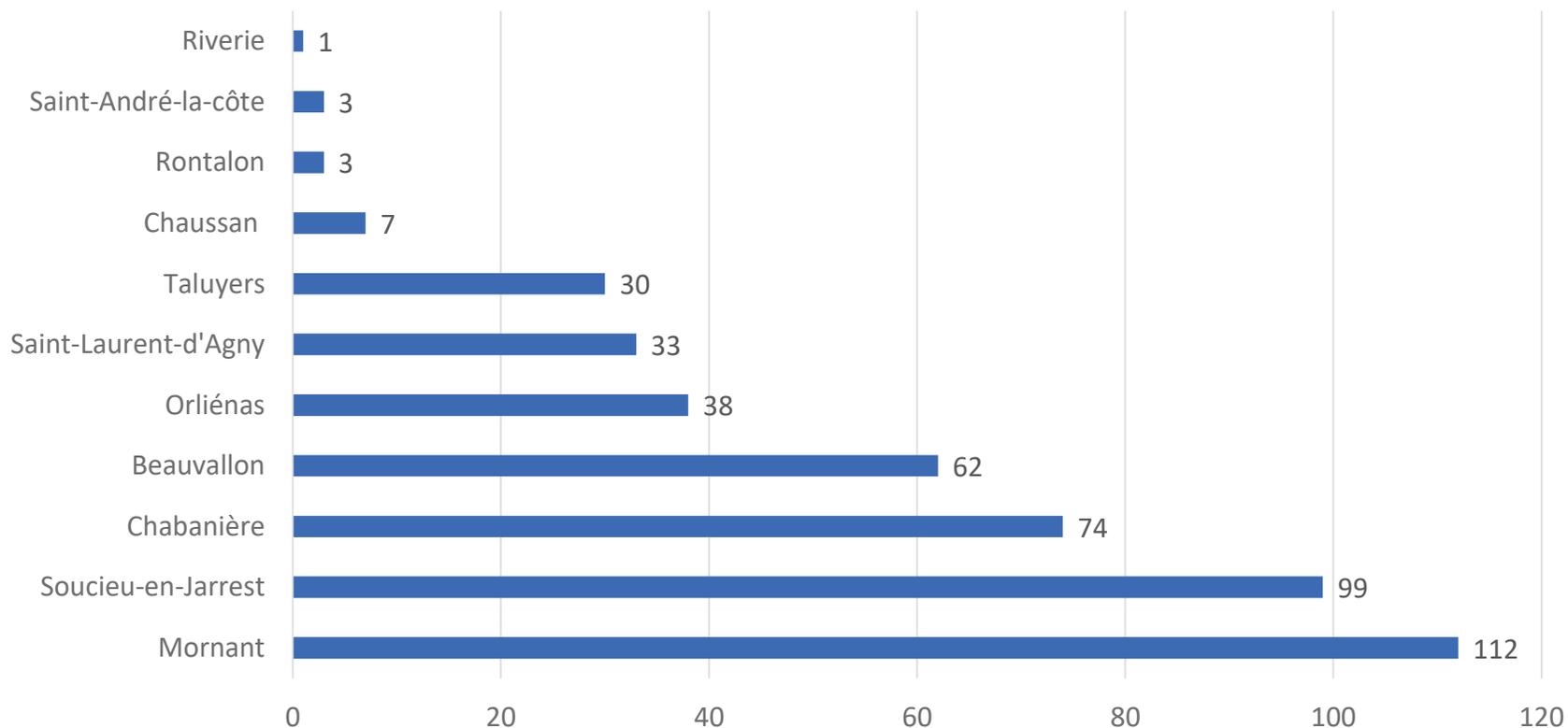
- 10 jours où la capacité d'accueil a été réduite, et 7 jours où l'amplitude d'ouverture a été réduite (en moyenne entre 1/2h et 1h par jour pouvant aller 2 jours à 3h)



# Origine géographique des enfants

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

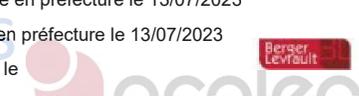
avec chacun, pour son avenir



4 enfants viennent du territoire hors COPAMO (2 Tartaras, 1 Rive-de-Gier et 1 Lyon). Toutes ces familles exercent leur activité professionnelle sur le territoire de la COPAMO.



# Les enfants accueillis en 2022 et mode d'accueil

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

avec chacun, pour son avenir

Nombre total d'enfants accueillis : 466 (478 en 2020 et 547 en 2021)

Nombre total des familles: 408 (413 en 2020 et 488 en 2021)

Nombre d'enfants en situation de handicap : 6 (9 en 2021) et 4 enfants ont été suivis par un compagnon thérapeutique (comme en 2021)



ACCUEIL REGULIER	ACCUEIL OCCASIONNEL
<b>379</b>	<b>88</b>
ACCUEIL D'URGENCE	
<b>10</b>	

En 2022, 149 nouveaux enfants (236 en 2021) pour 126 familles (211 en 2021) et 162 enfants ont quitté les structures (221 en 2021).



## Le personnel

### Les crèches sont dirigées par :

- 8 responsables : 1 infirmière Puéricultrice Aux trois P'tits Chats et 7 Educatrices de Jeunes Enfants dont 2 ont une double direction à Petits Pas / Pomme Reinette et P'tits Trognons / Canailoux.

### Elles sont aidées de :

- 7 éducateurs de Jeunes Enfants (dont 1 homme), 1 psychomotricienne sur un poste en CDD d'EJE), 1 infirmière (qui intervient sur 2 sites), 25 Auxiliaires de puériculture, 22 aides auxiliaires de puériculture (dont 1 homme), 3 salariées « volantes » en CDI (1 auxiliaire de puériculture et 2 aides auxiliaire de puériculture), soit 59 professionnels de la petite enfance (dont 2 hommes) et 1 apprentie qui prépare le CAP Accompagnant Petite Enfance en alternance. Et en soutien administratif 1 comptable et 1 gestionnaire de paie.

## Les formations

Cette année, de nombreuses formations collectives ont pu avoir lieu comme: l'aménagement de l'espace, l'élaboration du Projet Pédagogique, la nature à hauteur d'enfants, poser un cadre solide et sécurisant, les gestes associés à la parole, l'art de la récupération, l'ergonomie, la gestion du stress Post Covid, le conte en jeu . Et bien-sûr toutes les équipes ont été formées aux exercices d'évacuations et de mise à l'abri et à la manipulation des extincteurs.

18 salariés ont pu également bénéficier de formations individuelles. Les thématiques sont très diverses, en lien avec : Posture et management, la fonction de continuité de direction, la préparation et l'animation de réunions, la création d'espaces sensoriels et de parcours de psychomotricité, la littérature jeunesse et l'éveil musical, la sophrologie, l'alimentation et le temps du repas des jeunes enfants, secours et sécurité au travail, le tutorat des stagiaires...

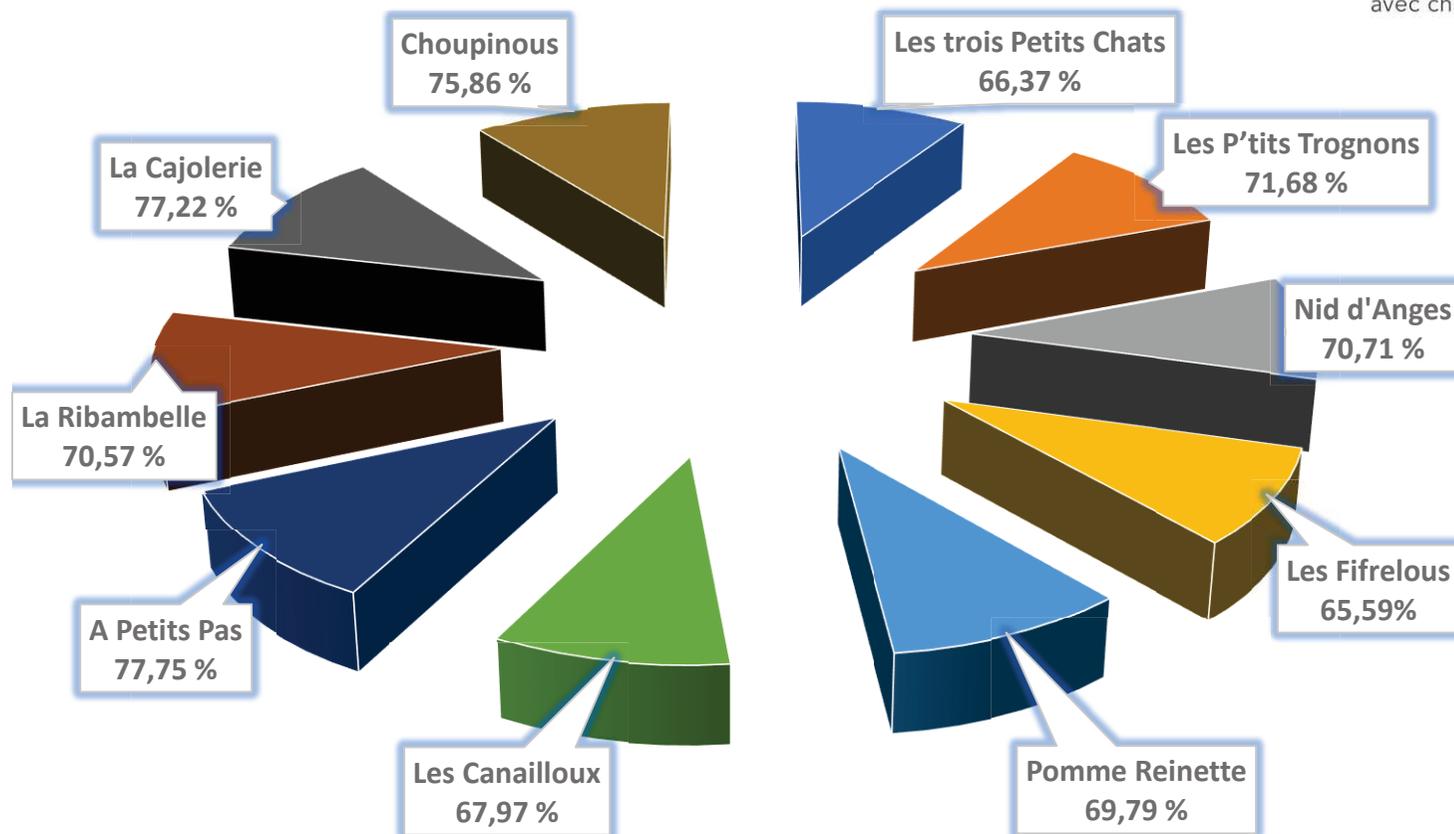
Toutes les responsables ont été formées avec l'ensemble des directeurs et chefs de service dans la cadre de la formation interne à ACOLEA au dialogue social , au management et à la vie du contrat de travail



# Les taux d'occupation sur heures facturées

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

avec chacun, pour son avenir



Toutes les structures ont amélioré leurs taux d'occupation par rapport à 2021: 2 ont réalisé une meilleure activité que celle prévue au BP (P'tits Trognons et Nid d'Ange) et 3 ont un taux bien supérieur à la moyenne (A Petits Pas, Cajolerie et Choupinous) qui est de 71,35 % pour l'ensemble des 10 crèches (68,96% en 2021) et dépasse désormais de nouveau, le seuil de 70% imposé par la CAF. Les modifications d'amplitude d'ouverture pour 3 structures sur 4 qui avaient 12h d'amplitude d'ouverture répondent à nos attentes.



# La participation financière des familles

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
 Reçu en préfecture le 13/07/2023  
 Publié le   
 ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

avec chacun pour son avenir

Structures	2022	2021
Les Choupinous	1.99	1.97
La Ribambelle	1.73	1.66
Les Fifrelous	1.51	1.61
A Petits Pas	2.02	2.17
Pomme Reinette	2.15	2.04
Trois P'tits Chats	1.72	1.73
Les P'tits Trognons	1,96	1.89
Nid d'Anges	2,00	1.92
La Cajolerie	1.69	1.93
Les Canailloux	1.74	1.55

*Tarif minimum : 0,47 €  
 Tarif maximum : 3,71 €  
 (Tarif à l'heure pour une famille avec 1 enfant)*

Le nombre d'enfants en dessous du seuil de pauvreté (-1€) est de **76**, en baisse (**92** en 2021)

Moyenne du taux horaire pour les 10 crèches : **1,85 €** (1,84 € en 2021)

**Composition des familles**  
 355 biactives, 41 mono-actives  
 15 monoparentales (21 familles en 2021)



## La structure d'été



Ouverture du 1er au 26 août 2022 soit 19 jours.  
53 enfants ont été accueillis (58 enfants en 2021) ce qui concerne 49 familles.

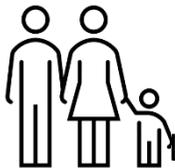
21 salariées ont travaillé sur cette période dont 1 salariée d'une crèche ACOLEA Hors COPAMO et 1 intérimaire sur la 2<sup>ème</sup> semaine.

Le taux d'occupation moyen est de 70,55% réparti comme suit: 1<sup>ère</sup> semaine: 87,11%, 2<sup>ème</sup> semaine: 51,87%, 3<sup>ème</sup> semaine: 61,86%, 4<sup>ème</sup> semaine: 81,37%.

Cette continuité de service offerte aux parents qui travaillent est fortement appréciée par les familles



avec chacun, pour son avenir



## Le lien et la communication avec les familles

Les équipes consacrent une place centrale aux familles. Les temps d'accueil du matin et du soir sont particulièrement importants pour maintenir un lien de confiance solide, indispensable à l'accueil des enfants et de leurs parents.

Autres temps partagés avec les familles: les réunions de rentrée, les Conseils de la Vie Social, les accompagnements aux sorties, les animations selon leurs souhaits et leurs compétences, les temps festifs qui ont pu reprendre en 2022 lors des fêtes de Noël et de fin d'année scolaire, leurs participations à la semaine de la petite enfance, les soirées décorations de Noël.

Le lien privilégié avec la psychologue institutionnelle pour les familles qui ont leur enfant qui bénéficient d'un accompagnement individuel avec un compagnon thérapeutique



# Les liens avec la COPAMO et nos partenaires extérieurs

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

avec chacun, pour son avenir

## La COPAMO

- Plusieurs rencontres entre la directrice du Secteur Petite Enfance (PPE), et la coordinatrice enfance jeunesse et la coordinatrice Petite enfance de la COPAMO
- Participation aux différentes réunions organisées par Monsieur le maire d'Orlienas sur le projet de la nouvelle crèche
- Les réunions des commissions d'attributions des places avec la responsable de la passerelle enfance et des RAMI, la directrice adjointe du PPE et les responsables des structures
- Cinq salariées du Secteur Petite Enfance d'ACOLEA interviennent comme accueillantes au LAEP
- Partenariat réactif et efficace pour la gestion et l'entretien des locaux mis à disposition des structures ainsi que le prêt à titre gracieux des salles municipales pour des réunions.



## Les partenaires institutionnels

- la psychologue d'ACOLEA, les intervenants pour les séances d'analyse de la pratique, la PMI, la CAF
- Les différents instituts de formation et les collèges dont sont issus les stagiaires (47 stagiaires accueillis en 2022)
- Les mairies, les écoles maternelles avec l'organisation des passerelles midi et AM, le partage d'un temps festif, les temps de découverte afin de familiariser les enfants avant leur entrée à l'école, l'EHPAD, le DITEP de la Pavière et le foyer d'adultes handicapés de Mornant gérés par ACOLEA

## Les partenaires pour les activités pédagogiques

- les bibliothèques, les ludothèques, les gymnases, les casernes de pompier, les fermes pédagogiques, le poney club
- Les différents intervenants : conteurs, éveil musical, yoga, cirque, médiation animale... et les animateurs de spectacles dont 2 qui interviennent régulièrement et qui sont des anciennes EJE salariées du PPE ACOLEA

## Les prestataires

- la SOGERES (Livraison repas)
- CLN SERVICE (entretien locaux)
- le laboratoire d'analyse CEVA, pour les prélèvements des plats cuisinés, des surfaces de la potabilité et de la légionellose



# Bilan financier

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

avec chacun, pour son avenir

**Le résultat global de l'année 2022 pour les 10 structures de la Communauté de Communes du Pays Mornantais présente un résultat très déficitaire de - 232 785 € (- 162 523 € en 2021) :**

La hausse des charges est essentiellement due à:

- l'augmentation des fluides (+ 19 552 €), du coût des repas livrés (+ 13 079 €) et des charges du personnel liée d'une part à la revalorisation du diplôme des EJE depuis septembre 2021 et de celui des AP imposée par la convention collective (+ 101 150 €), et d'autre part au recours aux nombreux CDD et à l'intérim (+ 15 239, 15 €) pour pallier aux absences des salariés et à la pénurie de recrutement .
- la mise en place d'une épargne salariale de 2% pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés (+ 34 999 €)

avec par ailleurs une bonne maîtrise des autres charges.

• Les Choupinous	- 9 924 €
• La Ribambelle Mornant	- 38 769 €
• Les Fifrelous	- 13 356 €
• A petits pas	- 9 018 €
• Pomme Reinette	- 7 429 €
• Trois P'tits Chats	- 54 914 €
• P'tits Trognons	- 3 468 €
• Nid Anges	- 25 967 €
• La Cajolerie	- 35 087 €
• Les Canailloux Riverie	- 34 803 €



# Conclusion



avec chacun, pour son avenir

L'année 2022 est restée une année encore bien complexe même si la pandémie à la COVID a été moins importante que les 2 années précédentes .

Désormais c'est la pénurie de recrutement qui frappe de plein fouet le secteur petite enfance et qui met à mal l'organisation des remplacements allant même jusqu'à nous imposer de réduire parfois les capacités d'accueil et /ou les amplitudes d'ouverture afin que nous restions dans les règles du respect des taux d'encadrement imposées par le décret du 30 aout 2021.

Les familles après avoir été obligées d'apprendre à s'organiser dans la gestion de la crise sanitaire se retrouvent désormais impactées par ces changements de dernières minutes par toujours prévisibles. Les familles sont informées de ces conditions de travail dégradées mais l'important reste l'accueil en sécurité des enfants dans les meilleures conditions possible en respectant nos obligations liées aux taux d'encadrement. Tous les pouvoirs publics, la PMI sont parfaitement informés et conscients de cette problématique.

Dans ce contexte, les équipes ont mis toute leur énergie pour accompagner enfants et parents, en leur offrant un accueil bienveillant tout en réfléchissant à des projets innovants comme la médiation animale, la sonothérapie, les journées dehors où tout se passe à l'extérieur: les activités, les repas, les siestes, les activités tournées autour du développement durable.

Le personnel éducatif déploie son énergie à se consacrer, à son cœur de métier, centré sur l'enfant, son éveil. La possibilité d'ouverture sur l'extérieur, l'organisation de temps festifs et de partage avec les familles sont de nouveau possible ce qui redonne du baume au cœur à nos professionnels et qui est fortement appréciés par les enfants et leurs parents.



# Perspectives

Envoyé en préfecture le 13/07/2023  
Reçu en préfecture le 13/07/2023  
Publié le   
ID : 069-246900740-20230704-CC\_2023\_060-DE

avec chacun, pour son avenir

Notre objectif est de continuer à améliorer l'activité sur l'ensemble des 10 structures et augmenter les taux d'occupation.

Les réductions des amplitudes d'ouverture des 3 crèches ( d'1/2h par jour pour les 3 P'tits Chats et P'tits Trognons et d'1h par jour pour Nid d'Ange) sur les 4 qui avaient une amplitude d'ouverture de 7h à 19h validées par le président et les élus du conseil communautaire de la COPAMO et effectifs depuis la rentrée septembre 2022 ont déjà permis cette amélioration. Les familles n'ont pas été mise en difficulté car les créneaux de 7h à 7h30 et de 18h30 à 19h étaient très peu utilisés.

Par ailleurs, certaines structures sont moins demandées lors des commissions crèches, des places restent parfois vacantes à l'issue de ces séances. Afin d'optimiser au maximum l'occupation les places sur les crèches Trois Ptits Chats, Ptits Trognons, Canailoux et Fifrelous, les responsables de ces structures utilisent un outil informatique nommé Babily qui permet de simplifier et d'optimiser la gestion des disponibilités sur ces crèches. Concrètement, Babily est un calendrier partagé, propre à chaque structure dans lequel la responsable rentre les disponibilités sur les places temporairement vacantes quand il y en a et les parents de la crèche peuvent venir les consulter et réserver les créneaux qui les intéressent. Cet outil est un véritable service additionnel pour les familles, il facilite également le travail au quotidien des équipes sur le partage des disponibilités.

Notre préoccupation reste nos résultats financiers qui sont depuis 3 ans très déficitaires, le montant des subventions allouées dans le cadre de la DSP sur 5 ans ne tient pas compte de toutes les augmentations qui se sont imposées à nous en tant que gestionnaire durant cette période : revalorisation des salaires imposée par la convention collective appliquée, le coût des remplacements en CDD ou Intérim, les augmentations des charges liées à la forte inflation 2022.

